


LE DÉPARTEMENT VOTE SON BUDGET PRIMITIF 2021

CONTACTS PRESSE

Leslie Gros - 06 74 25 76 63
Julie Morel - 06 24 61 69 96

site : hautesavoie.fr
 @htesavoiepresse
media@hautesavoie.fr


**haute
savoie**
le Département

L'Assemblée départementale, présidée par Christian Monteil, a adopté mardi 8 décembre son budget primitif pour 2021 ; un budget de plus d'1 Milliard d'Euros, en augmentation de 5,2 % par rapport à 2020.

Sa construction est marquée par deux évènements majeurs :

La réforme de la fiscalité locale qui transfère, à compter de 2021, la totalité des recettes de la Taxe Foncière Départementale sur les Propriétés Bâties (TFDPB) aux communes, affecte de manière structurelle le modèle économique des Départements. Elle engendre la disparition d'un levier budgétaire, la fin du lien entre ressources fiscales et dynamisme du territoire et la perte d'une ressource stable, remplacée par une recette sensible à la conjoncture économique.

La crise sanitaire, économique et sociale liée à la pandémie de Covid-19, qui touche toutes les économies du monde, a un impact conjoncturel sur les finances du Département. Le contexte macro-économique dans lequel va s'ouvrir cet exercice budgétaire 2021 est moins favorable que l'an passé, avec des indicateurs de croissance et d'emploi fortement dégradés. Les prévisions nationales de croissance en 2020 sont estimées à -11 % du PIB, le déficit public pourrait atteindre 223 Mds € et la dette s'élèverait à 120 % du PIB.

Cette situation incertaine est à la fois susceptible d'engendrer des dépenses exceptionnelles (équipements sanitaires, allocations et actions sociales renforcées...) et de baisser le niveau des recettes départementales notamment les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sensibles au dynamisme économique.

Le budget primitif 2021 prend en compte ces circonstances exceptionnelles tout en s'inscrivant dans la continuité des actions du Département. Son élaboration repose sur les orientations suivantes :

Côté recettes :

- Une évaluation raisonnable des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)
- La poursuite d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement pour préserver l'épargne brute
- L'adoption d'une politique d'emprunt optimisée mais prudente.

Côté dépenses :

- Un investissement fort sur le territoire pour favoriser la relance.

Ainsi, le Département renforce son soutien aux communes et intercommunalités afin de participer à la relance de la vitalité du territoire haut-savoyard.

De même, l'accompagnement des publics défavorisés demeure une priorité du Département. Ainsi, dans le domaine social, 2021 sera marqué par la première année de mise en œuvre de plusieurs dispositifs, notamment en matière de logement et d'hébergement et dans les domaines de l'insertion et de l'emploi.

Budget 2021

1038,5 M€

dont

334 M€
d'investissement

LES 10 POINTS CLÉS À RETENIR

1

Un budget de 1 038,5 M€, en hausse de 5,2 % par rapport au budget primitif 2020.

2

Le transfert au bloc communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties prend effet en 2021. En contrepartie, le Département va percevoir une fraction du produit de la TVA nationale. Le Département perd ainsi son pouvoir de taux sur une recette importante, évaluée à 160 M€ en 2021. Il perd également une année de revalorisation des bases fiscales. Cette perte représente près de 5 M€. Le Département n'a pas eu recours au levier fiscal depuis 2011.

3

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) constituent une partie des recettes départementales extrêmement sensibles à la conjoncture économique. Il convient d'être prudent dans leur évaluation. En effet, le marché de l'immobilier en Haute-Savoie reste dynamique mais les effets de la crise sont encore incertains. Une prévision prudente est arrêtée à 230 M€ pour les DMTO. Les recettes issues des CVAE, fortement affectées par la crise, sont attendues en baisse de 19,6 %.

4

Comme pour les autres Départements, une grande partie des dépenses de solidarité de la Haute-Savoie sont des dépenses d'amortissement. L'allocation du RSA, par exemple, qui a pour objectif de soutenir les populations fragiles au moment où l'économie est au ralenti. Les dépenses sociales, qui représentent 39 % du budget, sont prévues en hausse de 23,7 M€, soit une progression de 5 %.

5

Dans le domaine social, 2021 sera la 1^{ère} année de mise en œuvre du schéma départemental Enfance Famille 2020-2024 et verra le lancement du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) ainsi que la mise en œuvre opérationnelle du service public de l'insertion et l'emploi (SPIE). Le Département s'adapte et innove dans ses politiques sociales.

6

Au titre de la solidarité territoriale, le Département apporte 23 M€ d'aide aux communes et intercommunalités via les contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS). C'est une enveloppe supplémentaire et exceptionnelle de 3 M€ qui est accordée en 2021. Dans le contexte de crise sanitaire et économique, l'objectif est de participer activement à la relance de la vitalité du territoire haut-savoyard et de consolider l'accompagnement du Département aux côtés des communes et des intercommunalités en parallèle du plan de relance national pour 2021 et 2022.

7

Le Département poursuit son engagement en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable. En 2021, il se porte candidat pour la mise en place expérimentale d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH).

8

Le Département entend optimiser sa gestion active de l'encours de dette tout en restant sur une stratégie prudente. La dette du Département de la Haute-Savoie s'établit en 2020 à 119 € par habitant, l'une des plus faibles de France.

9

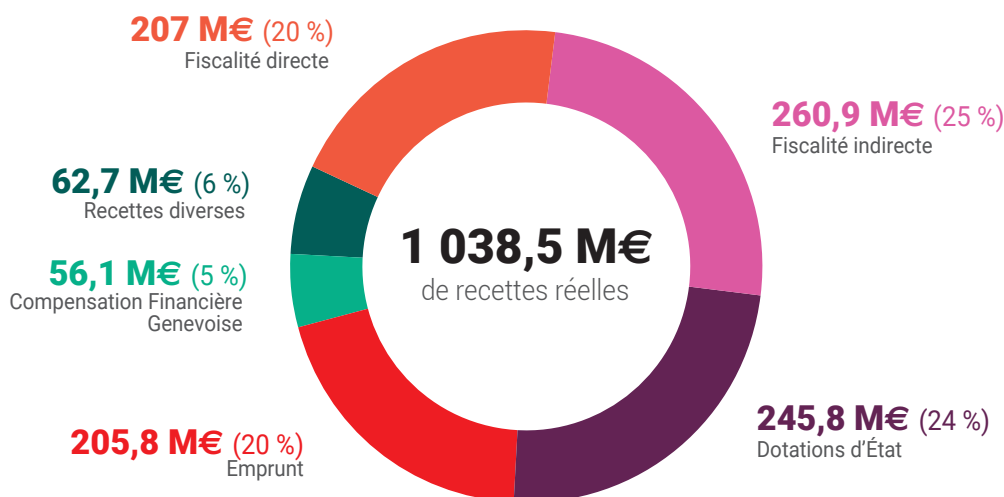
Avec 310 M€, les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette), sont très soutenues. Le Département investit sur son territoire pour répondre aux besoins générés par la forte croissance démographique : transports, collèges, équipements de services aux publics. Plus de 3 milliards d'euros devraient être investis sur les 10 prochaines années.

10

Pour financer son programme d'investissement, le Département souhaite diversifier ses sources de financement afin d'optimiser ses conditions financières et sécuriser ses financements. L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, début décembre, la note à long terme maximale « AA/Négative », et la note intrinsèque maximale de « aaa » au Département, ce qui lui permettra de bénéficier de conditions financières optimales d'emprunt dans les années à venir.

LES RECETTES 2021

Les politiques et actions menées par le Département sont financées par des recettes réelles, hors doubles écritures, d'un montant équivalent aux dépenses, soit **1 038,5 M€ pour 2021**.



FISCALITÉ DIRECTE : 207,044 M€

La fiscalité directe sans pouvoir de taux est constituée entre autres de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), une recette évaluée à **44,726 M€**. Celle-ci est en baisse de plus de 50 % par rapport à 2016, du fait de la Loi NOTRe qui a impliqué le transfert des compétences Transport.

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) génère quant à elle **1,653 M€**.

A partir de 2021, à la suite du transfert de la part Départementale de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie, le Département récupère une fraction de la TVA nationale, estimée à hauteur de **160,664 M€**.

FISCALITÉ INDIRECTE : 260,980 M€

Les **Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)** représentent **230 M€** de la fiscalité indirecte. Cette prévision tient compte d'une évaluation prospective prudente au moment du vote, en raison de l'effet encore incertain de la crise sur cette recette, sensible à la conjoncture du marché immobilier.

Les recettes issues de la fiscalité indirecte comprennent également diverses taxes, parmi lesquelles la **Taxe d'aménagement**, estimée à **18 M€** et la **Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité** pour **10,26 M€**.

LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS

DE L'ÉTAT : 245,8 M€

Dotations et participations de l'État et assimilés pour **57,9 M€** comprenant la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF), celle de décentralisation, le Fond

de Compensation de la TVA et la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental.

Les compensations destinées à garantir la neutralité budgétaire de la réforme de la fiscalité 2010 représentent 7 % des recettes, soit **71,258 M€**.

L'État octroie par ailleurs des compensations pour couvrir les nouvelles charges liées aux lois de décentralisation et aux nouvelles compétences. Celles-ci s'élèvent à **116,559 M€**, soit 11 % des recettes.

EMPRUNT : 205,799 M€

Ce montant doit être mis en perspective avec la consommation des crédits en dépenses. Ainsi, les dépenses n'étant jamais intégralement réalisées, le montant de l'emprunt effectivement appelé est toujours inférieur au montant inscrit. Par ailleurs, le montant sera corrigé au Budget Supplémentaire 2021 au vu du résultat repris après la clôture du Compte Administratif 2020.

COMPENSATION FINANCIÈRE GENEVOISE (CFG) :

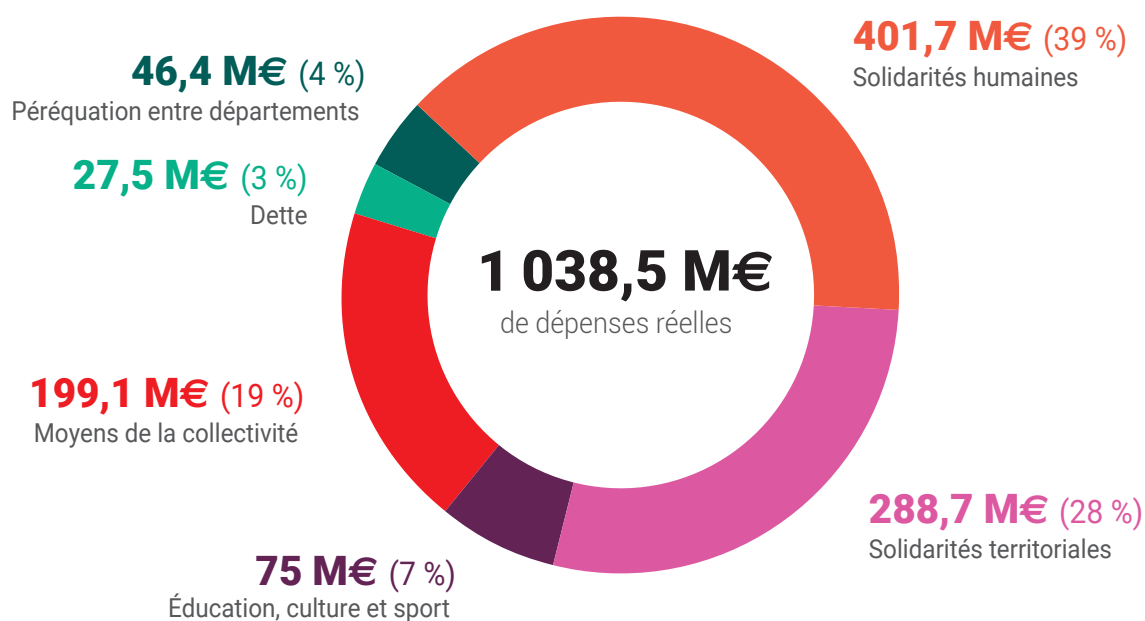
56,186 M€

Rétrocession Genevoise d'une partie des impôts versés par les travailleurs frontaliers, elle est largement redistribuée par le Département aux communes au prorata de leur population frontalière. **10 M€** sont fléchés au financement des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS), et **33,686 M€** reversés via l'allocation directe départementale. **11,5 M€** restent consacrés aux projets sous maîtrise d'ouvrage départementale financés par le Fonds Départemental d'Interventions Structurantes (FDIS).

LES DÉPENSES 2021

Les dépenses réelles s'élèvent à **1 038 502 374 €** et sont réparties entre :

- dépenses de fonctionnement : 704 439 012 €
- dépenses d'investissement : 334 063 362 €



Sur 152,68 M€ de subventions accordées dans le cadre de ses différentes politiques,

- 52 % vont aux communes et groupements de communes
- 9 % à des organismes publics et autres collectivités
- 39 % à des personnes de droit privé, principalement des associations

SOLIDARITÉS HUMAINES

Le social représente le 1^{er} poste de dépenses du Département avec 39 % du budget, soit 401,716 M€

En 2021, les dépenses de fonctionnement du secteur social représentent 55 % des dépenses totales de gestion, en **progression de 6,5 % par rapport à 2020**. Cette dynamique forte est due à la croissance des dépenses d'hébergement, qui représentent 168,67 M€, soit 8,4 M€ de plus qu'au BP 2020 (+ 5,3 %). Cette hausse relève essentiellement des actions liées à la protection de l'enfance.

Les crédits relatifs aux Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), c'est-à-dire le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), sont en **augmentation de 8,4 %**.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE :

66,271 M€

Les dépenses de fonctionnement de cette politique connaissent une **augmentation prévisionnelle de 10,97 %**, principalement en raison de la crise sanitaire et économique actuelle. Une enveloppe de **58,52 M€**, en augmentation de 12,5 %, est allouée au financement du RSA. Le Département consacre un budget de **7,78 M€** au renforcement et à la personnalisation de l'accompagnement des allocataires du RSA à travers diverses actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle.

Le Département renouvelle son engagement sur les contrats aidés à hauteur de **1,484 M€**.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE : 100,553 M€

Le Département entend adapter la prise en charge au quotidien des enfants placés sous sa protection et le soutien aux professionnels de la protection de l'enfance. En hausse de 6,17 %, le budget dédié à la protection de l'enfance se décompose principalement entre l'accueil en établissement et les alternatives au placement (**84,197 M€**) et l'accueil en familles (**12,600 M€**). En 10 ans, les crédits consacrés à la protection de l'enfance ont doublé.

GRAND ÂGE : 83,336 M€

Ce budget comprend **61,513 M€** dédiés à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) (en augmentation de 2,513 M€) et les frais d'hébergement des personnes dépendantes bénéficiaires de l'aide sociale pour **16,555 M€** (en baisse de 0,766 M€). Cette évolution est liée à la hausse du nombre de bénéficiaires de l'APA 13 376 personnes mi-2020, et à l'évolution des modes d'usage de cette allocation, avec la préférence accrue pour le maintien à domicile (8 993 bénéficiaires de l'APA à domicile et 4 383 en établissements).

UN SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

Début 2021, le Département de la Haute-Savoie sera l'un des 14 départements territoires pilotes en France à expérimenter la mise en œuvre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi.

Le projet vise à créer une gouvernance partagée et à coordonner l'ensemble des acteurs privés et publics de l'insertion, de l'emploi et de la formation sur le territoire pour faciliter le retour à l'emploi des publics les plus éloignés.

Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi aura notamment pour objectifs de :

- Construire des parcours personnalisés vers l'emploi et l'autonomie
- Articuler les besoins en main d'œuvre des entreprises, les demandes d'emploi et les compétences
- Expérimenter de nouvelles formes d'orientation, d'accompagnement et de suivi de parcours
- Faire de l'accompagnement global élargi sur les territoires une priorité
- Répondre aux besoins de ressources humaines amplifiés par la crise sanitaire et anticiper les mutations économiques à venir

HANDICAP : 121,478 M€

Avec un budget de 120,330 M€ en fonctionnement, soit 6 % de plus qu'en 2020, le Département affirme son engagement aux côtés des personnes en situation de handicap et sa volonté de soutenir le développement de l'offre de services.

Les Établissements d'Accueil Médicalisés (EAM) représentent la majeure partie des capacités d'hébergement et l'engagement financier le plus lourd. 78,591 M€ permettent l'accompagnement, l'accueil et l'hébergement de près de 2 200 personnes en établissement. Le budget dédié à l'hébergement augmente de 22,43 %, en raison de la progression du nombre et de l'âge des personnes accueillies.

2 NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL MÉDICALISÉS

Ces projets soutenus par le Département seront destinés à accueillir des personnes atteintes de sclérose en plaques d'une part et des personnes atteintes de handicap psychique lourd d'autre part. Avec ces 2 établissements, 100 places supplémentaires seront créées et les professionnels auront la possibilité d'intervenir à domicile.

Le montant consacré à la compensation du Handicap (Prestation de Compensation du Handicap et Allocation Compensatrice et Fonds de compensation du Handicap) s'élève à **33,447 M€** et bénéficiait, mi-2020, à 2 579 adultes et 626 enfants.

5,65 M€ sont consacrés à l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap avec la prise en charge du transport scolaire adapté et le soutien aux Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS).

Enfin, avec **2,14 M€** consacrés au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, il s'engage à apporter des réponses aux usagers dans les meilleures conditions d'expertise et de délais.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE : 20,392 M€

Ce budget, en progression de 17 %, englobe :

- les actions en faveur du logement, de la solidarité et du développement social local (**9,399 M€**) ; la prévention spécialisée en faveur des jeunes via 2 structures départementales ;
- les actions en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles (**6,228 M€**) à travers le financement d'actions de loisirs portées par les collectivités locales ou les associations et le financement de dispositifs de soutien à la parentalité ;
- la protection maternelle et infantile, avec ses consultations, bilans de santé et dépistages pour les enfants de 3-4 ans, le suivi de la maternité ainsi que l'agrément et le contrôle des modes d'accueil individuels et collectifs des enfants (**2,760 M€**) ;
- l'aide humanitaire (**0,1 M€**).

LE LOGEMENT AIDÉ : 9,686 M€

L'action du Département vise en particulier le soutien à la production de logements locatifs aidés et l'appui à la réhabilitation, notamment énergétique, du parc public mais aussi privé.

Fin 2019, l'encours prévisionnel de prêts garanti aux bailleurs sociaux par le Département s'élève à 503 M€ sur un encours global garanti de 603,1 M€.

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

ET MOBILITÉS : 130,83 M€

Le montant des dépenses affectées aux Infrastructures Routières et aux grands déplacements représente **12,6 %** du budget total.

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DU DÉPARTEMENT

2 950 km de routes départementales

1 372 ponts

6 132 murs

6 tunnels

9 745 ouvrages de protection des falaises

850 km de voies situées
à plus de 850 m d'altitude

Les dépenses de fonctionnement, quasi stables à hauteur de **16,6 M€**, recouvrent les dépenses d'entretien, de sécurisation et d'exploitation des routes départementales, notamment en Viabilité Hivernale, l'entretien des matériels roulants, des bâtiments, ainsi que les moyens généraux des routes.

Les investissements progressent quant à eux de 2,25 %. Un budget de **114,21 M€** va permettre de financer de nombreux projets, parmi lesquels l'aménagement de la 2x2 voies entre Gillon et Sillingy (RD 1508), l'amélioration et le renforcement continue du patrimoine des routes départementales, les études de création d'une voie nouvelle de raccordement de la RD 1206 à Viry au futur échangeur A40, l'aménagement de la rive droite de l'Arve, le contournement de Thyez Marignier mais aussi la poursuite des aménagements de pistes cyclables, véloroutes et Voies vertes. Ces investissements portent également sur les travaux de modernisation de la ligne ferroviaire entre Aix-les-Bains et Annecy-Sillon Alpin Nord, inscrits au CPER 2015-2020.

SOUTIEN AUX TERRITOIRES : 45,45 M€

Le Département alloue une enveloppe de **20 M€ aux communes et communautés de communes de Haute-Savoie dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité** qui permettent de financer notamment la réalisation et la rénovation de logements accessibles à tous, la construction et rénovation de bâtiments scolaires et de services aux familles, de bâtiments et d'équipement publics, sportifs ou culturels, la réalisation d'infrastructures de transports et de mobilité, la sécurisation des déplacements et la modernisation de la voirie communale, la préservation, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine ou encore des projets de développement local.

3 M€ supplémentaires sont alloués cette année aux collectivités locales dans le cadre exceptionnel d'un plan de relance départemental.

12 M€ sont consacrés au soutien aux **travaux des communes rurales en matière d'adduction d'eau potable et d'assainissement**.

1,894 M€ d'aides aux collectivités pour leur permettre de faire face à des événements particuliers ou aux **travaux exceptionnels liés aux aléas climatiques importants et imprévisibles** entraînant des dégâts souvent considérables.

Le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) est financé à hauteur de **2,5 M€** dans le cadre de l'électrification rurale. Au titre de sa compétence en matière d'aménagement numérique, le Département souhaite conforter l'attractivité et la compétitivité du territoire en accompagnant la construction du réseau public départemental Très Haut Débit en fibre optique avec son partenaire le SYANE.

Le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie reçoit un financement à hauteur de 9,5 % de la taxe d'aménagement perçue par le Département, soit **1,71 M€** en prévisionnel. Il accompagne les collectivités et l'ensemble des maîtres d'ouvrage dans leurs projets afin de favoriser la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.

CONSEIL SAVOIE MONT-BLANC : 11,73 M€

La contribution du Département au Conseil Savoie Mont-Blanc, à hauteur de **11,73 M€** permet à ce dernier de développer des actions notamment en matière de tourisme, avec les missions de commercialisation, marketing et promotion touristiques qui lui sont confiées (4,63 M€ de part départementale en 2020). Cette contribution au CSMB permet aussi de financer le soutien à l'agriculture et à la forêt (5,655 M€ en 2020), à la culture et à la lecture publique (2,03 M€ en 2020) et à l'Université Savoie Mont Blanc (0,84 M€ en 2020).

PATRIMOINE NATUREL ET DÉVELOPPEMENT

DURABLE : 16,374 M€



Le Département s'engage, dans le cadre de son Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2016-2022 en faveur de la préservation, de la reconquête et de la valorisation des espaces naturels du territoire, avec un budget croissant qui s'établit à **12,344 M€**.

Le Département apporte son soutien aux différentes démarches d'excellence environnementale avec un budget de **2,15 M€** réparti entre des aides au Plan de Déplacement des Administrations, au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve, aux Fonds Air Industrie et Air Bois.

Les territoires bénéficient également d'une contribution financière à la politique durable de l'eau et pour le développement de la méthanisation qui s'élève à **1,73 M€**.

TOURISME : 37,91 M€

L'engagement du Département à hauteur de **37,91 M€** en faveur du développement touristique se traduit notamment au travers du Plan Tourisme 2013-2022, qui comprend le soutien aux associations opérant dans la promotion touristique, l'appui aux projets d'équipements structurants des territoires, le soutien à la dynamique des stations, l'accompagnement des autres territoires autour des sites touristiques emblématiques.

Parmi les projets soutenus, on peut citer la mobilisation de 22,94 M€ en 2021 dans le cadre de la Délégation de Service Public du Tramway du Mont-Blanc, ainsi que 2,9 M€ alloués aux études réalisées pour le projet de téléporté Funiflaine.

À ces crédits départementaux en faveur du développement touristique, s'ajoute le budget consacré à la promotion de la destination Savoie Mont Blanc opérée par Savoie Mont Blanc Tourisme via les crédits du CSMB.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS (SDIS 74) : 46,316 M€

La participation départementale au budget du SDIS représente 60,7 % de son budget de fonctionnement. Elle augmente de 1 % par rapport à 2020. Le Département consacre aussi 500 000 € à la rénovation des casernes et 220 000 € au dispositif « savoir secourir » proposé chaque année à 10 000 collégiens de 4^e.

JEUNESSE, CULTURE ET SPORT

COLLÈGES : 55,274 M€

Un budget de fonctionnement de **16,660 M€** est consacré à l'entretien, la modernisation des équipements des collèges et au soutien à l'éducation, pour accueillir les 42 000 collégiens du territoire dans les établissements publics et privés.

38,364 M€ sont affectés à l'investissement dans les collèges. La pression démographique sur certains territoires induit de nouveaux besoins en termes de capacité d'accueil et la mise en œuvre d'opérations de restructuration ou d'extension de collèges (Passy, Scionzier, La Roche-sur-Foron, Sillingy, Gaillard, Marignier et Thônes); la poursuite des projets de construction de deux nouveaux établissements à Vétraz-Monthoux (700 élèves) et à Vulbens (600 élèves) ; mais aussi les études de construction de futurs collèges, à Saint-Cergues et sur les secteurs de Thonon-les-Bains et d'Annecy.

Le plan de rénovation et de réhabilitation énergétique des bâtiments et le Plan Numérique visant à développer les équipements informatiques des collèges se poursuivent.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : 4,557 M€

Afin de conforter son attractivité et sa compétitivité, le Département renforce le site universitaire haut-savoyard de l'Université Savoie-Mont-Blanc. Dans le cadre du CPER 2015-2020, il finance les études pour la construction sous maîtrise d'ouvrage départementale, de la « Maison de l'Action Publique et Internationale » (MAPI) qui accueillera 900 étudiants. Il contribue également à la réalisation d'un complexe sportif et à la création d'une nouvelle résidence universitaire sur le campus d'Annecy-le-Vieux.

Via le Conseil Savoie-Mont-Blanc, le Département soutient l'Université de Savoie Mont Blanc en matière d'excellence scientifique et d'enseignement recherche, d'employabilité, de rayonnement et d'ouverture internationale dans le cadre du contrat quadriennal 2019-2022.

CULTURE ET PATRIMOINE : 9 M€

Propriétaire et gestionnaire de sites incontournables et de formidables objets du patrimoine haut-savoyard, le Département consacre une part importante de sa politique culturelle à la préservation, la valorisation et la promotion de ce patrimoine. Un patrimoine qu'il s'efforce d'ouvrir au plus grand nombre, à travers une animation particulièrement dense durant la période estivale, au château de Clermont, à la Chartreuse de Mélan, sur les sites des Glières et toute l'année aux Archives départementales.

Le Département développe aussi une politique culturelle vivante et créative, favorisant l'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour tous, notamment avec les écoles de musique et de nombreux dispositifs éducatifs en milieu scolaire. La culture, partout sur le territoire, est aussi un axe de cette politique départementale, visant à soutenir la création et la diffusion artistique dans sa grande diversité et la diversité des publics.

SPORT : 6,514 M€

Ce budget se traduit en crédits de fonctionnement principalement à destination des associations et comités sportifs pour soutenir la pratique, l'excellence et l'animation sportives. En investissements, ce sont essentiellement des financements consacrés aux collectivités en vue de la construction d'équipements sportifs (stades, gymnases...) d'intérêt.

BUDGET PRIMITIF 2021

	Montant	% par rapport au total des dépenses ou recettes
DES RESSOURCES...		
Fiscalité directe	207 043 772	20%
dont fiscalité directe à pouvoir de taux (Foncier Bâti)		
dont fiscalité directe sans pouvoir de taux (CVAE/IFER)	207 043 772	
Fiscalité indirecte (DMTO, TA, TDRM, ...)	260 980 000	25%
Compensations pour décentralisation et nouvelles compétences (Nouvelles compétences APA, RMI, TOS, Routes nationales, handicap)	116 558 560	11%
Dotations et assimilés pour compensation de la réforme de la fiscalité	71 257 644	7%
Dotations et participations de l'État et assimilés	57 931 203	6%
Emprunt	205 799 076	20%
Compensation Financière Genevoise	56 186 051	5%
Résultat antérieur	-	0%
Diverses autres recettes	62 746 068	6%
dont Subventions d'équipement	9 900 305	
dont Cessions	9 640 585	
dont Remboursements avances sur marchés	7 550 000	
dont Recettes Transport / reversement ou remboursement de la Région	-	
dont Divers (Remboursement de créances & subventions de divers organismes....)	35 655 178	
TOTAL	1 038 502 374	100%

... POUR FINANCER		
Les compétences du Département	765 384 471	74%
Le Secteur Médico-Social	401 716 359	39%
dont Insertion	66 271 100	6%
dont Protection de l'Enfance	100 552 572	10%
dont Gérontologie	83 336 000	8%
dont Handicap	121 478 409	12%
dont Actions de Santé et Actions Sociales	20 392 071	2%
dont Logement Aidé	9 686 207	1%
Le financement du SDIS	46 315 681	4%
Les Infrastructures Routières	130 829 859	13%
Les politiques Education Collèges, Sport et Enseignement Supérieur	66 096 125	6%
Le Soutien au Territoire Départemental Environnement, Agriculture, Eau, Tourisme, Culture, Patrimoine	120 426 447	12%
Le fonctionnement du Département	273 117 903	26%
Moyens de l'Institution (dont CSMB)	199 131 903	19%
Dette bancaire	27 555 000	3%
La péréquation entre Départements	46 431 000	4%
Reversements aux fonds de péréquation sur les DMTO	45 584 000	4%
Provision pour le versement aux fonds de péréquation DMTO	-	0%
Reversements au fond de péréquation sur la CVAE	847 000	0%
Provision pour le versement aux fonds de péréquation sur la CVAE		0%
TOTAL	1 038 502 374	100%
Sur ce budget, l'aide aux communes et autres collectivités représente	79 722 091	

BP 2021 : Il est déduit du montant total du budget réel (c'est-à-dire non compris les écritures internes), les sommes de 15 810 000 € et 40 000 000 € que l'on retrouve en dépenses comme en recettes et qui correspondent respectivement au Crédit Long Terme Renouvelable (possibilité d'emprunter ou de rembourser cette somme tout au long de l'année, aux taux les meilleurs, selon les besoins du Département) et à l'inscription des crédits destinés à permettre au Département de renégocier sa dette en profitant des opportunités offertes sur les marchés financiers ou d'opérer des remboursements anticipés temporaires d'emprunts.